



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Direction provinciale chargée de l'application du texte :
- Direction du développement rural

M0

DELIBERATION

n° 896-2002/BAPS du 31 décembre 2002

modifiant la délibération n°38-2000/APS du 13 décembre 2000 instituant une aide aux soins des animaux de rente et de travail

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°38-2000/APS du 13 décembre 2000 instituant une aide aux soins des animaux de rente et de travail, notamment son article 5 habilitant le bureau de l'assemblée de la province Sud à réviser, après avis de la commission du développement rural, les actes et barèmes figurant dans l'annexe ;

Après avis de la commission du développement rural ;

A adopté en sa séance du 31 décembre 2002 les dispositions dont la teneur suit :

ARTICLE 1 : Le tarif des actes vétérinaires médicaux et chirurgicaux annexé à la délibération n°38-2000/APS du 13 décembre 2000 est abrogé et remplacé par la présente annexe.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Mme la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.